

---

## **Arrêté 2020-171 portant proclamation des résultats du vote pour le renouvellement général des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration et de Recherche du CUFR de Mayotte - Scrutin du 30 Novembre 2020 12h00 au 01 Décembre 2020 16h00 (Heure de Mayotte)**

---

**Vu** le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte ;

**Vu** le règlement intérieur du Centre universitaire de Mayotte du 6 juin 2012 mis à jour des modifications votées au CA du 30 septembre 2020 ;

**Vu** la décision n°2020-01 relative aux modalités de vote électronique pour les élections du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte ;

**Vu** l'arrêté 2020-124 du CUFR de Mayotte du 18 septembre 2020 portant composition de la commission électorale consultative ;

**Vu** l'arrêté 2020-142 modifié du 25 novembre 2020 portant organisation des élections et convocation des électeurs pour le renouvellement général des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration du CUFR de Mayotte - Scrutin du 30 Novembre 2020 12h00 au 01 Décembre 2020 16h00 (heure de Mayotte) ;

**Vu** l'arrêté 2020-159 du 24 novembre 2020 portant recevabilité des candidatures et composition des listes de candidats pour le renouvellement des représentants des personnels et usagers au conseil d'administration du CUFR de Mayotte - Scrutin du lundi 30 novembre 2020 12h00 au mardi 1er décembre 2020 16h00 (heure de Mayotte) ;

**Vu** l'arrêté 2020-160 du 25 novembre 2020 relatif à la composition du bureau de vote des élections pour le renouvellement général des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration et de Recherche du CUFR de Mayotte - Scrutin du 30 Novembre 2020 12h00 au 01 Décembre 2020 16h00 (heure de Mayotte) ;

**Vu** l'avis de la Commission Électorale Consultative en date du Mercredi 02 Décembre 2020.

**Le directeur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte**  
**ARRETE**

### **Article 1 : Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :**

Les deux sièges de titulaires sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restants au plus fort reste, sans panachage :



### A. Collège A

Nombre de sièges à pourvoir	2
Inscrits	8
Votants	7

Taux de participation (Votants / Inscrits)	87,5%
--	-------

Suffrages à déduire : Bulletins blancs ou nuls	0
--	---

Total des suffrages exprimés	7
------------------------------	---

Quotient électoral (suffrage exprimés/nombre de sièges restants à pourvoir) : $7/2 = 3,5$ .
---

Intitulés des listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués par application du QE	Reste	Nombre de sièges attribués au titre du plus fort reste	Nombre total de sièges attribués par liste
TOUS UNIS ET SOLIDAIRES POUR L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUSSITE	5	1	1,5	0	1
Thomas M'SAÏDIÉ ENSEMBLE CONSTRUISONS L'UNIVERSITÉ DE MAYOTTE	2	0	2	1	1

### B. Collège B

Nombre de sièges à pourvoir	2
Inscrits	41
Votants	40

Taux de participation (Votants / Inscrits)	97,56%
--	--------

Suffrages à déduire : Bulletins blancs ou nuls	1
--	---

Total des suffrages exprimés	39
------------------------------	----

Quotient électoral (suffrage exprimés/nombre de sièges restants à pourvoir) : $39/2 = 19,5$ .
---



Intitulés des listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués par application du QE	Reste	Nombre de sièges attribués au titre du plus fort reste	Nombre total de sièges attribués par liste
TOUS UNIS ET SOLIDAIRES POUR L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUSSITE	20	1	0,5	0	1
Thomas M'SAÏDIÉ ENSEMBLE CONSTRUISONS L'UNIVERSITÉ DE MAYOTTE	19	0	19	1	1

### C. Collège C

Nombre de sièges à pourvoir	2
Inscrits	64
Votants	52

Taux de participation (Votants / Inscrits)	81,25%
--	--------

Suffrages à déduire : Bulletins blancs ou nuls	3
--	---

Total des suffrages exprimés	49
------------------------------	----

Quotient électoral (suffrage exprimés/nombre de sièges restants à pourvoir) : $49/2 = 24,5$ .
---

Intitulés des listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués par application du QE	Reste	Nombre de sièges attribués au titre du plus fort reste	Nombre total de sièges attribués par liste
TOUS UNIS ET SOLIDAIRES POUR L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUSSITE	35	1	10,5	0	1
Thomas M'SAÏDIÉ ENSEMBLE CONSTRUISONS L'UNIVERSITÉ DE MAYOTTE	14	0	14	1	1



#### D. Collège des BIATSS

Nombre de sièges à pourvoir	2
Inscrits	52
Votants	49

Taux de participation (Votants / Inscrits)	94,23%
--	--------

Suffrages à déduire : Bulletins blancs ou nuls	0
--	---

Total des suffrages exprimés	49
------------------------------	----

Quotient électoral (suffrage exprimés/nombre de sièges restants à pourvoir) : $49/2 = 24,5$ .
---

Intitulés des listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués par application du QE	Reste	Nombre de sièges attribués au titre du plus fort reste	Nombre total de sièges attribués par liste
TOUS UNIS ET SOLIDAIRES POUR L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUSSITE	18	0	18	1	1
LISTE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL BIATSS, PORTÉE PAR CAROLE GOASDUFF ET RIDJAL ABDOULAH	31	1	6,5	0	1

#### E. Collège des usagers

Nombre de sièges à pourvoir	2
Inscrits	1674
Votants	387

Taux de participation (Votants / Inscrits)	23,12%
--	--------

Suffrages à déduire : Bulletins blancs ou nuls	11
--	----

Total des suffrages exprimés	376
------------------------------	-----

Quotient électoral (suffrage exprimés/nombre de sièges restants à pourvoir) : $376/2 = 188$ .
---

Intitulés des listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués par application du QE	Reste	Nombre de sièges attribués au titre du plus fort reste	Nombre total de sièges attribués par liste
UVOIMOJA : HIMA CAMPUS !	113	0	113	1	1
Thomas M'SAÏDIÉ – ENSEMBLE CONSTRUONS L'UNIVERSITÉ DE MAYOTTE	263	1	75	0	1

## **Article 2 : Attribution des sièges et proclamation des élus**

### **A. Collège A**

#### **Sont élus au sein du collège A :**

TOUS UNIS ET SOLIDAIRES POUR L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUSSITE		Thomas M'SAÏDIÉ – ENSEMBLE CONSTRUONS L'UNIVERSITÉ DE MAYOTTE	
TUPIN Frédéric	<b>ÉLU</b>	REQUEMORA Sylvie	<b>ÉLUE</b>
EGEA Vincent			
SUCRÉ Elliott			

Siège 1 : Monsieur Frédéric TUPIN

Siège 2 : Madame Sylvie REQUEMORA

### **B. Collège B**

#### **Sont élus au sein du collège B :**

TOUS UNIS ET SOLIDAIRES POUR L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUSSITE		Thomas M'SAÏDIÉ – ENSEMBLE CONSTRUONS L'UNIVERSITÉ DE MAYOTTE	
CHEIK AHAMED Abal-Kassim	<b>ÉLU</b>	M'SAÏDIÉ Thomas	<b>ÉLU</b>
GOLLETY Claire		DUREYSSEIX Fanny	
DEVAULT Damien		SALONE Jean-Jacques	
AUBRY Aline		HOCHET Antoine	
CLAVERIE Thomas			
MORI Miki			
BOUDOU Guillaume			
LONGPEE Esméralda			

Siège 1 : Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED

Siège 2 : Monsieur Thomas M'SAÏDIÉ

### C. Collège C

#### Sont élus au sein du collège C :

TOUS UNIS ET SOLIDAIRES POUR L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUSSITE		Thomas M'SAÏDIÉ – ENSEMBLE CONSTRUISONS L'UNIVERSITÉ DE MAYOTTE	
FONTAINE Evelyne	<b>ÉLUE</b>	AYITÉ Léopold	<b>ÉLU</b>
ROSE Jean-Louis		PHOMSAVANH Anoulack	
MANROUFOU Angaya			
AGAR Bruno			
GUILLON Colette			
RIOU Ivan			
DI BETTA Myriam			
GIRARD Bruno			

Siège 1 : Madame Evelyne FONTAINE

Siège 2 : Monsieur Léopold AYITÉ

### D. Collège des BIATSS

#### Sont élus au sein du collège des BIATSS :

TOUS UNIS ET SOLIDAIRES POUR L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUSSITE		LISTE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL BIATSS, PORTÉE PAR CAROLE GOASDUFF ET RIDJAL ABDOULAHI	
MAOULIDA Rainya	<b>ÉLUE</b>	ABDOULAHI Ridjal	<b>ÉLU</b>
MOUSSA Halifa		GOASDUFF Carole	
DELIGNON Corinne		ASSANI Ali	
MERCKY Yann		FONTAINE Catherine	

Siège 1 : Monsieur Ridjal ABDOULAHI

Siège 2 : Madame Rainya MAOULIDA

## E. Collège des usagers

### Sont élus au sein du collège des usagers :

UVOIMOJA : HIMA CAMPUS !		Thomas M'SAÏDIÉ – ENSEMBLE CONSTRUISONS L'UNIVERSITÉ DE MAYOTTE	
CHERICHI Amel	<b>ÉLUE Titulaire</b>	BOINA Echati	<b>ÉLUE Titulaire</b>
BELLIART Christian	<b>ÉLU Suppléante</b>	DESMONTS-PINEAU Eve	<b>ÉLUE Suppléante</b>
ABDOU AHAMADA Sitina		COMBO Charmila	
CHASSILLAN Mathieu		SOUFIANI Aydie	
ABDALLAH Halimati			
SALIMINA Abdou Lihaliki			
ABDOU Nasra			
CHEDOZEAU Anne			

#### Siège 1 :

- Titulaire : Madame Echati BOINA
- Suppléante : Madame Eve DESMONTS-PINEAU

#### Siège 2 :

- Titulaire : Madame Amel CHERICHI
- Suppléant : Monsieur Christian BELLIART

### Article 3 : Publicité et exécution

La Directrice des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage.

Il est diffusé sur les espaces internet dédiés aux électeurs.

Le présent arrêté est publié au Recueil des actes administratifs du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte.

Fait à Dembéni, le 02 décembre 2020

Le Directeur du CUFR de Mayotte



Aurélien SIRI

Transmis à Monsieur le Recteur de la région académique de Mayotte, Chancelier des  
Universités, le

**Voies et délais de recours :**

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux auprès du directeur du CUFR ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif du ressort de l'établissement.

Vous pouvez exercer directement un recours contentieux devant obligatoirement intervenir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision.

Vous pouvez également introduire un recours gracieux auprès du directeur du CUFR auteur de l'acte. Si ce recours est exercé dans les 2 mois de la publicité de la décision, il proroge une seule fois les délais de recours contentieux.

Vous conservez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de 2 mois, à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux. Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant 2 mois).

Dans les cas exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite –et donc dans un délai de 4 mois à compter de la date du présent avis-, vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

